



SMTD
Syndicat Mixte du Traitement des Déchets
du Bassin Est du Béarn

Extrait du registre des délibérations
Comité syndical
Séance du mercredi 13 mars 2024

Date de convocation : 6 mars 2024

Séance tenue à 18 h 30 sous la Présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, au Pavillon des Arts.

Étaient présents : Monique Sémavoine, Michel Cuyaubé, Pierre Casabonne, Michel Capéran, Fernand Martin, Christelle Bonnemason-Carrère, Patrick Buron, Jean-Louis Caldéroni, Eric Castet, Raymond Chagot, Jean-Marc Denax, , Philippe Faure, Bernard Marque, Alexandre Perez, Philippe Castets, Claude Fourquet, Yves Lacoste, Bernard Massignan, Evelyne Ponneau, Max Tucou, Bernard Aurisset, Michel Lasserre, Pascale Durand, Michel Cazet, Jean-Louis Barban

Étaient représentés : Jean-Claude Sétier par Monique Sémavoine, Pierre Soler par Eric Castet

Étaient excusés : Michel Bernos, Thibault Chenevière, Victor Dudret, Claude Ferrato, Jean-Pierre Lannes, Arnaud Brière, Jean-Claude Coustet,

Étaient absents : Stéphane Virto

8 – PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX D'OPTIMISATION

La Présidente expose aux membres du Comité Syndical que le Centre de tri de Sévignacq, bien qu'à la pointe de la technologie, nécessite des travaux d'optimisation afin de rester compétitif et attrayant et pour respecter les nouveaux standards de Citéo

L'estimation globale de ces travaux s'élève à 5,7 M€HT.

Les subventions déjà accordées sont :

- Une convention a été signée avec CITEO pour un montant maximum de 900 k€HT

Aujourd'hui, et compte tenu l'importance de mettre au norme notre centre de tri, il est proposé de demander une subvention de 20% de l'assiette globale des travaux à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le plan de financement des travaux d'optimisation du centre de tri serait donc :

• Montant des travaux	5 200 k€HT
• Honoraires de Maîtrise d'Œuvre et divers	500 k€HT
• Total dépenses	5 700 k€HT
• Autofinancement/Emprunt	3 750 k€HT
• Subventions Citéo	900 k€HT
• Subventions Régions Nouvelle-Aquitaine	1 050 k€HT
• Total Recettes	5 700 k€HT

Après avis favorable du Bureau du 6 mars 2024, le Comité syndical après avoir délibéré.

Décide :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus.

Autorise :

- Madame la Présidente à effectuer toute démarches et à signer tout document relatif à cette délibération.

Votes

Pour :

27

Contre

—

Abstention

—

La Présidente



Monique Sémavoine

DELIBERATION ADOPTÉES